

Un cadre de vie particulièrement remarquable du fait d'un patrimoine historique et naturel exceptionnel et d'une vie associative et culturelle très dynamique, autant d'atouts indéniables qui contribuent à la renommée de Beaugency, laquelle attire de nombreux touristes des cinq continents appréciant d'y séjourner à la découverte du Val de Loire.

Ne nous trompons pas d'objectif : l'avenir de Beaugency repose sur la capacité de la commune à préserver son attrait touristique qui demeure la colonne vertébrale de son potentiel de développement.

Bien sûr cela suppose de maintenir et si possible de développer une activité économique suffisante pour bénéficier d'une capacité d'emploi à la hauteur des ambitions affichées et d'éviter une baisse démographique qui pourrait être fatale à terme.

Le projet Parcolog peut donner l'illusion de s'inscrire dans une telle perspective. Malheureusement, la tendance de fond des entreprises de gestion de plateformes logistiques est de généraliser au maximum le recours à des robots désormais à même de réaliser des tâches particulièrement pénibles et pour lesquelles il est de plus en plus difficile de trouver les emplois correspondants. La perspective de création de 200 à 250 emplois est donc clairement un leurre à notre avis et ne constitue pas un argument de défense de l'intérêt de ce projet pour le développement de l'emploi.

Pour autant, ce développement économique doit impérativement prendre en compte le maintien le plus scrupuleux et sans concession des atouts environnementaux qui sous-tendent ce potentiel touristique. Or à l'évidence le projet Parcolog Beaugency ne répond à aucun de ces critères du fait de ses impacts sur la qualité de l'air consécutifs à une augmentation très significative du trafic routier, lesquels engendrent par ailleurs des nuisances sonores et des risques évidents ne serait-ce que pour les cyclistes (de plus en plus nombreux du fait du contexte énergétique et du développement de « La Loire à vélo ») et pour les piétons. De plus il contribuerait à accroître l'artificialisation des sols dont les impacts sur la biodiversité, le réchauffement climatique, l'amplification des risques d'inondations et la réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir sont amplement décrits sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministère de la Transition énergétique.

Autant de raisons qui nous amène à exprimer notre désaccord le plus ferme avec le projet Parcolog et notre souhait qu'une analyse objective et indépendante de ses impacts délétères sur Beaugency conclut finalement à son abandon.

Armelle et Patrick Scherr
4 impasse de La Sourcière 45190 Beaugency
balgentiens depuis 33 ans